



## pas de poste aménagé

Par **ksb**, le **29/08/2024** à **23:24**

Bonjour, j'ai une reconnaissance d'une Maladie professionnelle et aussi MDPH, suite à un problème au niveau de l'épaule droite, tendinite et fissure. Le médecin m'a arrêté 2mois, puis moi j'ai décidé de reprendre, j'ai fais la visite de reprise, le médecin de travail m'a pas laissé reprendre à temps plein, du coup il m'a mis en mi temps thérapeutique, avec restrictions de charges lourdes et aménagement de poste, mon employeur m'a informé d'un rdv pour une étude de poste, sachant que même avant mon arrêt j'ai occupé un poste aménagé, mais ils n'ont été pas content car se poste est tournant, elle ne peuvent pas me laisser toute seule sur ce poste, ma question si par exemple pendant l'étude de poste, m'ont proposé un poste qui ça ne convenait pas, et j'ai dis je ne peux pas le faire, est ce que j'ai le droit de négocier mes droits de licenciement ou pas ? et là le médecin de travail m'a balancé vers un service de CME, qui veulent m'aider à trouver une formation, si j'accepte une formation est ce que mon dossier de maladie pro reste en cours en attente toujours là consolidation ou il s'arrête là. ? en vous remerciant